

## Crise COVID-19 - Point sur la situation



Le Ministère des Solidarités et de la Santé informe sur la situation concernant le Coronavirus Covid-19 sur le site [gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus) et sur le site [Santé publique France](https://santepubliquefrance.fr).

Depuis le lundi 6 avril 2020, il est possible de présenter une version numérique de l'attestation de déplacement dérogatoire lors des contrôles. L'attestation est à remplir sur le site du Gouvernement : [media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/](https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/)

Mode d'emploi :

1. Renseigner les informations sur le formulaire en ligne.
2. Générer le fichier au format PDF.
3. Création automatique d'un QR code.
4. Présenter ce fichier PDF lors du contrôle aux forces de sécurité, avec une pièce d'identité.

Le service est accessible sur tout type de terminal mobile (smartphone et tablette), au travers d'un navigateur.

Las attestations de déplacement dérogatoire à imprimer ou à rédiger sur papier libre :

Téléchargez l'attestation de déplacement dérogatoire (peut être aussi rédigée sur papier libre)

Téléchargez l'attestation de déplacement dérogatoire pour personne en situation de handicap (peut être aussi rédigée sur papier libre)

Téléchargez le justificatif de déplacement professionnel (peut être aussi rédigée sur papier libre)

Information de la Préfecture - 25 Mars 2020 concernant les jardins familiaux

L'arrêté préfectoral du 25 mars 2020, indique dans son article 4 que l'accès aux jardins familiaux est limité aux strictes nécessités des cultures potagères et dans le respect des gestes barrière.

Information de la SNCF - 24 mars 2020

En application des décisions gouvernementales de limitation des déplacements, la SNCF a réduit le plan de transport de circulation des trains. Dans ces conditions, la SNCF a décidé de fermer le bâtiment de la gare d'Obernai jusqu'à nouvel ordre, l'accès aux quais restant disponible.

#### Information du gouvernement - 24 Mars 2020

Une nouvelle version de l'attestation de déplacement dérogatoire a été mise en ligne, conformément aux annonces du Premier Ministre. Elle est téléchargeable ci-dessus.

#### Information de la Ville d'Obernai - 23 Mars 2020

La Ville d'Obernai instaure un couvre-feu de 22h à 5h du matin à partir de ce lundi 23 mars par arrêté municipal. Une mesure vient renforcer le confinement décidé par le gouvernement français pour limiter l'épidémie de Covid-19.

#### Information de la Ville d'Obernai - 17 mars 2020

La cellule de crise permanente de la Mairie et de la Communauté de Communes continue son travail. Merci à tous les responsables de service et aux agents pour leur mobilisation et leur travail. Tout est organisé en termes de continuité de service pour les secteurs essentiels.

En application strict des mesures décidées par le Président et le gouvernement, il a été décidé **d'annuler le Marché hebdomadaire du jeudi matin, jusqu'à nouvel ordre.**

**Les parc publics, squares, espaces verts, aires de jeux et espaces ludiques et sportifs sont fermés** au public jusqu'à nouvel ordre.

**Tous les travaux sur le domaine public** (y compris la pose d'échafaudage) qui sont de nature à gêner la progression des piétons et des véhicules **sont strictement prohibés sur le domaine public.**

**Pass'O** : à partir de vendredi 20 mars, le Pass'O fonctionnera en transport à la demande. Du lundi au samedi de 6h30 à 20h30 sur réservation téléphonique. Prise en charge à l'arrêt le plus proche du domicile et dépôt à l'arrêt souhaité par le passager.

- Continuez à respecter les consignes, prenez soin de vous et de vos proches.

#### Informations du gouvernement - 17 mars 2020

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Des dérogations sur attestation seront possible dans le cadre de :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur [gouvernement.fr](#)) ;
- déplacements pour motif de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Face à l'accélération de la diffusion du Coronavirus « Covid-19 » sur l'ensemble du territoire national voici quelques informations pratiques concernant Obernai et la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile :

Liste des équipements publics fermés

- Les déchetteries intercommunales
- Centre Communal d'Action sociale (mise en place d'une permanence téléphonique)
- L'ensemble des équipements publics sportifs : stade, gymnase
- Les aires de jeu dans les parcs publics
- L'O Espace Aquatique
- Camping municipal
- Maison de la Musique et des Associations
- École municipale de Musique, de Danse et de Dessin
- Médiathèque municipale
- Espace Athic
- Cinéma Adalric
- Office de Tourisme
- Centre Arthur Rimbaud
- Multi-accueil le Pré'O
- Obernai Habitat (mise en place d'une permanence téléphonique 03 88 95 56 76)

Continuité du service public

- Tous les services, y compris ceux fermés physiquement au public, sont organisés pour travailler à distance afin d'assurer la continuité des missions. Vos interlocuteurs habituels vous répondrons dès que possible par téléphone ou par mail.

**La Mairie est fermée physiquement à l'accueil du public** sauf pour les rendez-vous des cartes d'identité, passeports et pour les déclarations à l'état-civil (naissances et décès). Pour contacter les services de la Mairie nous vous invitons à privilégier les mails et le téléphone.

**La Communauté de Communes est fermée physiquement à l'accueil du public** mais les services sont joignables par mail et par téléphone.

- Un service minimum demandé par l'Inspection de l'éducation nationale a été mis en place avec des agents municipaux ATSEM pour accueillir les enfants des professionnels de santé n'ayant pas d'autres moyens de garde.
- La collecte des ordures ménagères et des sacs de tri sera toujours assurée.

Rappel des numéros d'urgence

SUEZ ENVIRONNEMENT (eau potable) 09 77 401 124

VEOLIA (assainissement) 09 69 323 554

INFO DÉCHETS 0800 97 41 67

Rappel des numéros utiles

Mairie d'Obernai : 03 88 49 95 95 [cabinet@obernai.fr](mailto:cabinet@obernai.fr)

Police Municipale : 06 72 77 37 28 [police@obernai.fr](mailto:police@obernai.fr)

Communauté de Communes : 03 88 95 53 52 [ccpso@ccpso.com](mailto:ccpso@ccpso.com)

Centre Communal d'Action sociale : 03 88 49 95 96 [social@obernai.fr](mailto:social@obernai.fr)

Obernai Habitat : 03 88 95 56 76

Ces informations sont mises à jour en continu sur les sites de la Ville d'Obernai et de la Communauté de Communes :  
[www.obernai.fr](http://www.obernai.fr) / [www.cc-paysdesainteodile.fr](http://www.cc-paysdesainteodile.fr)



### NUMÉROS UTILES URGENCES

Les services de la CCPO restent joignables

COVID-19

■ services actifs  
■ services fermés

Services	Numéros
<b>Eau Potable - URGENCE</b>	<b>09 37 461 124</b>
SUIZ Environnement	<a href="http://www.lestourmoises.fr">www.lestourmoises.fr</a>
<b>Assainissement - URGENCE</b>	<b>09 49 323 394</b>
VEOLIA - collecte des eaux usées	
<b>Dechets - URGENCE</b>	<b>0990 97 41 67</b>
Info Déchets	<a href="mailto:info@delia.guyon.com">info@delia.guyon.com</a>
<b>Déchets Résiduels Ménagers</b>	
Espace Apportés Ménagers	Contact par mail : <a href="mailto:opm@obernai.fr">opm@obernai.fr</a>
<b>Aménagement paysager</b>	
Services	03 80 67 80 06
<b>Pétiscolaires</b>	
Pétiscolaire Steinschouber	Contact exclusivement par mail : <a href="mailto:petiscolaire.steinschouber@alef.asso.fr">petiscolaire.steinschouber@alef.asso.fr</a>
Pétiscolaire Impenheim	Contact exclusivement par mail : <a href="mailto:petiscolaire.impenheim@alef.asso.fr">petiscolaire.impenheim@alef.asso.fr</a>
Pétiscolaire Kitzberg-Gravelstein	Contact exclusivement par mail : <a href="mailto:petiscolaire.kitzberggravelstein@alef.asso.fr">petiscolaire.kitzberggravelstein@alef.asso.fr</a>
Pétiscolaire Morsatzheim	Contact exclusivement par mail : <a href="mailto:petiscolaire.morsatzheim@alef.asso.fr">petiscolaire.morsatzheim@alef.asso.fr</a>
Pétiscolaire Nendelau	Contact exclusivement par mail : <a href="mailto:petiscolaire.nendelau@alef.asso.fr">petiscolaire.nendelau@alef.asso.fr</a>
Pétiscolaire Obernai Le Parc	Contact exclusivement par mail : <a href="mailto:petiscolaire.obernai@alef.asso.fr">petiscolaire.obernai@alef.asso.fr</a>
Pétiscolaire Obernai Europe	Contact exclusivement par mail : <a href="mailto:petiscolaire.obernai@alef.asso.fr">petiscolaire.obernai@alef.asso.fr</a>
Pétiscolaire Obernai Fregipol	Contact exclusivement par mail : <a href="mailto:petiscolaire.obernai@alef.asso.fr">petiscolaire.obernai@alef.asso.fr</a>

Pré-inscriptions pour le numéro 2620 - 203 1 en ligne :  
<https://www.alef.asso.fr/pre-inscriptions-petiscolaire-2022-2023/>

COVID-19

## LE BON GESTE

Je jette mes mouchoirs usagés dans  
 ma poubelle et pas dans le tri !



COVID-19 : Restez chez vous !



